



HABITAT



MOBILITÉS



ÉCONOMIE



ENVIRONNEMENT



PATRIMOINE

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

4 - ANNEXES

- 4.1 - Annexes sanitaires
- 4.2 - Etudes dérogatoires de l'Amendement Dupont
- 4.3 - Ligne Grande Vitesse (LGV)
- 4.4 - Plan d'Exposition au Bruit (PEB)
- 4.5 - Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- 4.6 - Projet Urbain Partenarial (PUP)
- 4.7 - Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)
- 4.8 - Secteurs d'Information sur les sols (SIS)
- 4.9 - Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)
- 4.10 - Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)
- 4.11 - Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- 4.12 - TIGF
- 4.13 - Droit de préemption urbain
- 4.14 - Taxe d'aménagement (TA)
- 4.15 - Servitudes d'urbanisme
- 4.16 - Périmètre de sursis à statuer
- 4.17 - Obligation de débroussaillage

PLUi-H approuvé le 18 décembre 2019 :

Mise à jour des annexes n°1 approuvée le 26 mai 2021

Modification n°1 approuvée le 14 février 2024

Arrêté n°ARR08-2021 du Président portant mise à jour n°1 des annexes du PLUi-H du Grand Dax
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 février 2024

Le Président,

M Julien DUBOIS



grand-dax.fr

GRAND DAX
GLOMÉRATION

